



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

**Procès-verbal de la trente-troisième rencontre de la  
Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent  
qui a eu lieu le 23 septembre 2021, à 9h à La Bête à Quimper, à Val-Brillant.**

### **PRÉSENCES**

M. Michel Lagacé, président RIÉBSL, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup  
M. Bertin Denis, VP 1 RIÉBSL, représentant de la MRC des Basques  
M. Bruno Paradis, VP 2 RIÉBSL, représentant de la MRC de La Mitis  
Mme Chantale Lavoie, représentante de la MRC de La Matapédia  
M. Andrew Turcotte, représentant de la MRC de La Matanie  
M. Francis St-Pierre, représentant de la MRC de Rimouski-Neigette  
Mme Guylaine Sirois, représentante de la MRC de Témiscouata  
M. Gervais Darisse, représentant de la MRC de Kamouraska  
Mme Martine Bruneau, représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik

### **ABSENCES**

M. Claude Gagnon, ressource-conseil, DG par intérim, MRC de la Mitis

### **AUTRES RESSOURCES**

M. Jean-François Thériault, Directeur général, Alliance de l'Est  
Mme Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière RIÉBSL, DG CRDBSL

---

### **1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

M. Michel Lagacé procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2021

4. Correspondance
5. Affaires financières :
  - 5.1. Budget 2022
6. Suivi des projets :
  - 6.1. Roncevaux
  - 6.2. Nicolas-Riou
  - 6.3. Dune-du-Nord
    - 6.3.1. Avis de Motion, règlement d'emprunt acquisition PEDDN 1
    - 6.3.2. Avis de Motion, règlement d'emprunt participation PEDDN 2
7. Alliance de l'Est :
  - 7.1. Gouvernance
    - 7.1.1. Entente de partage des charges liées à la direction générale
    - 7.1.2. Associations et représentation (Nergica, AQPER et autres)
  - 7.2. Appel d'offre 300/480 MW ;
  - 7.3. Compétence solaire
  - 7.4. Dossiers renouvellements
8. Varia (3 min)
9. Date et lieu de la prochaine rencontre
10. Huis clos (au besoin)
11. Clôture de l'Assemblée

**2021-09-23-001**

M. Bertin Denis propose que l'ordre du jour soit adopté.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2021-09-23-002**

Mme Guylaine Sirois propose l'adoption du procès-verbal du 15 juillet 2021 tel que déposé.

**4. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

**5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

**5.1 BUDGET 2022**

M. Jean-François Thériault présente la proposition budgétaire pour l'année 2022. Il souligne que le budget sera présenté selon la forme d'entité municipale dès l'an prochain.

**2021-09-23-003**

M. Andrew Turcotte propose que le budget 2022 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent soit adopté tel que présenté.

## **6. SUIVI DES PROJETS**

M. Jean-François Thériault présente les faits saillants des projets Roncevaux et Nicolas-Riou pour le dernier trimestre.

M. Jean-François Thériault expose les travaux réalisés dans le cadre du projet éolien de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine et les démarches requises pour l'acquisition d'une participation conjointe avec la RÉGIE-GIM dans les phases 1 et 2 de PEDDN.

### **2021-09-23-004**

Mme Chantale Lavoie propose qu'un comité de travail formé de l'exécutif de la régie, de sa direction de même que les responsables aux finances du CRD soit formé afin de planifier les étapes administratives nécessaires à l'acquisition d'une participation dans le projet éolien de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine.

#### **6.3.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 1**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Francis Saint-Pierre, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 2022-01 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 2 750 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'une participation, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord situé aux Îles-de-la-Madeleine ».

Un projet de règlement a été déposé au conseil d'administration et est présenté séance tenante.

#### **6.3.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 2**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Bruno Paradis, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 2022-02, intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 9 600 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord 2 situé aux Îles-de-la-Madeleine.

Un projet de règlement a été déposé au conseil d'administration et est présenté séance tenante.

## **7. ALLIANCE DE L'EST**

### **7.1 GOUVERNANCE**

#### **7.1.1 ENTENTE DE PARTAGE DES CHARGES LIÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

M. Michel Lagacé expose les démarches réalisées avec la direction de la Régie-GIM au sujet du contrat de travail de la direction de l'Alliance de l'Est, M. Jean-François Thériault. Les services de Dubé et Dion ont été retenus afin de faire les vérifications d'ordre juridique

et légal. Un contrat résultant des démarches réalisées sera signé sous peu et une proposition de partage des coûts sera présentée aux régies GIM et BSL.

#### **7.1.2 ASSOCIATIONS ET REPRÉSENTATION (NERGICA, AQPER ET AUTRES)**

L'adhésion à Nergica n'est plus effective. M. Jean-François Thériault explique qu'il serait pertinent de la renouveler.

#### **2021-09-23-005**

Mme Bertin Denis propose le renouvellement de l'adhésion à Nergica.

#### **7.2 APPEL D'OFFRE 300/480MW**

Des représentations sont à prévoir en collaboration avec la FQM afin de représenter la régie auprès d'Hydro-Québec en prévision des appels d'offres et ententes à venir.

#### **7.3 COMPÉTENCE SOLAIRE**

Dorénavant, la compétence solaire sera appelée compétence additionnelle. Cette dernière est incluse au projet de loi omnibus 49 dans les travaux de l'Assemblée nationale du Québec. M. Jean-François Thériault assure une veille des annonces qui suivront le projet de loi.

#### **7.4 DOSSIER RENOUVÈLEMENTS**

Il n'y a pas eu de développement à ce sujet depuis le dernier CA.

#### **8. VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

#### **9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre est fixée au 15 décembre 2021 de 13h30 à 15h30.

#### **10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **2020-09-23-006**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantale Lavoie propose la levée de la rencontre.



Michel Lagacé, président



Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la soussignée, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, apporte une correction au procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 23 septembre 2021, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Au point 6.3.1 et 6.3.2, il est inscrit :

**« 6.3.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 1**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Francis Saint-Pierre, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 2021-01 intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 2 750 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'une participation, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord situé aux Îles-de-la-Madeleine ».

Un projet de règlement a été déposé au conseil d'administration et est présenté séance tenante.

**6.3.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 2**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Bruno Paradis, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 2021-02, intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 9 600 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord 2 situé aux Îles-de-la-Madeleine.

Un projet de règlement a été déposé au conseil d'administration et est présenté séance tenante. »

Or, on devrait lire :

**« 6.3.1 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 1**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Francis Saint-Pierre, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement **2022-01** intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 2 750 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'une participation, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord situé aux Îles-de-la-Madeleine ».

Un projet de règlement a été déposé au conseil d'administration et est présenté séance tenante.

**6.3.2 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACQUISITION PEDDN 2**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Bruno Paradis, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement **2022-02**, intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 9 600 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord 2 situé aux Îles-de-la-Madeleine.

Un projet de règlement a été déposé au conseil d'administration et est présenté séance tenante. »

J'ai dûment modifié le procès-verbal en conséquence.

Signé à Rimouski, ce 16 août 2022.

Mélodie Mondor, Secrétaire-trésorière